

Le cardinal Bernard Law n'est plus électeur ni archiprêtre de Sainte-Marie Majeure

Author : Rédaction RC

Categories : [Americatho](#), [Eglise universelle](#), [Episcopat](#), [Les Américains du Vatican](#), [Scandale pédophile](#)

Date : 22 novembre 2011



Né le 4 novembre 1931, le cardinal américain **Bernard Law**, archevêque émérite de Boston (Massachusetts) a cessé d'être électeur du Pape le 4 novembre 2011 dans la perspective d'un futur conclave, alors qu'il avait pris part en 2005 à celui qui élut le cardinal **Joseph Ratzinger** comme Souverain Pontife. En outre, **Benoît XVI** ayant nommé le 21 novembre Mgr **Santos Abril y Castelló**, archiprêtre de la basilique papale de **Sainte-Marie Majeure**, le cardinal **Law** qui y avait été nommé le 27 mai 2004, n'en est désormais que l'archiprêtre émérite.

Le cardinal **Bernard Law** achève ainsi une "carrière" ecclésiastique controversée. On se souvient que c'est dans son archidiocèse que fut allumée par le **Boston Globe** en février 2002 la crise des abus sexuels du clergé sur des mineurs, qui allait se propager dans tous les États-Unis ravageant la réputation et les finances de l'Église. Des critiques internes et externes à

l'Église de Boston visant l'archevêque **Law** et l'accusant au mieux de négligences dans le traitement des cas de prêtres criminels, au pis de complicité active dans leur protection, poussèrent l'archevêque à démissionner le 13 décembre 2002 du siège où il avait été nommé le 11 janvier 1984. Réfugié à Rome, il fut nommé le 27 mai 2004 par le bienheureux **Jean-Paul II** archiprêtre de **Sainte-Marie Majeure**, recevant ainsi une dignité dont beaucoup s'offusquèrent. L'histoire de la crise des abus sexuels sur les mineurs par des prêtres de l'archidiocèse de Boston et du rôle exact qu'y tint l'autorité ecclésiastique, reste encore à écrire dans les détails, mais elle constitue une tache sérieuse sur la "carrière" du cardinal **Law**, aujourd'hui achevée.